

COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20210608-D2021-3-4-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

délibération :
D_2021_3_4

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Redeploiement du
Fonds Cantal Solidaire
2021 - Traverse de Jussac**

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune lors de sa séance du 07 mars 2019 avait inscrit dans le cadre de l'appel à projet "Fonds Cantal Solidaire 2019-2021" (dispositif de soutien du Conseil Départemental en faveur des communes rurales) le réaménagement des abords de la salle polyvalente et du gymnase avec, notamment, la création d'un parvis et de places de stationnement supplémentaires. Le Conseil Départemental avait attribué une subvention au titre de 2021 de 19 000€ ht (montant des dépenses éligibles 100 000€ HT).

Au vu des nouveaux projets, il est proposé au Conseil Municipal de redéployer la demande de subvention sur une partie du programme d'aménagement, mise en sécurité et accessibilité de la traverse de Jussac (RD 922) - Création d'un cœur de village.

Le montant des nouveaux travaux inscrits au programme FCS 2021 seraient de 98 065 € HT soit :

Assainissement EP	70 150.00 € HT
Signalisation - Marquage - divers	27 915.00 € HT

Cette opération est budgétée pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présentation des nouvelles dépenses pour 98 065 € HT concernant l'assainissement EP et la signalisation /marquage et divers de la future traverse ;

- **SOLLICITE le REDEPLOIEMENT** du soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre du "Fonds Cantal Solidaire 2019-2021" sur le projet d'aménagement, mise en sécurité et accessibilité de la traverse de Jussac (RD 922) - Création d'un cœur de village.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

